

La République du Centre, 17 juin 2014

**Fer de lance**  
Christophe Germain, salarié de Badoit (Loire), a bénéficié de 170 jours de ses collègues pour rester auprès de son fils malade à une année d'un cancer, jusqu'à son décès, fin 2012.

**Un chiffre**  
**1.500** familles seraient dans le cas défini par la loi, en France, déclenchant un régime, en 2013, selon Julien, député UMP à l'origine du texte.

**Pétition**  
Une pétition a été lancée quelques mois avant la vote de la loi au Sénat, pour autoriser le don de jours de repos aux salariés dans le besoin. Elle a recueilli plus de 15000 signatures.

**SANTÉ** ■ Une loi votée au Sénat donne un sérieux coup de pouce aux parents en charge d'un enfant souffrant

## Des « RTT solidaires » face à la maladie

**Comment organiser son quotidien lorsqu'on a un enfant malade à charge ? Trois familles de la région Centre ont du faire face à cette situation difficile. Témoignages.**

**Amal Charrier**  
maman de 3 enfants

Le droit de RTT (réduction du temps de travail, sous forme de jours de repos) est un avantage qui peut aider les parents à se rendre disponibles grâce à la générosité de collègues et ainsi mieux accompagner une maladie grave jusqu'à son décès. C'est, vient de répondre le législateur (lire par ailleurs), des exemples existants dans notre région.

Julien (2013) Le petit Maxime (moins de 6 ans) et son père, ont obtenu 170 jours de repos.



survivent plus à la première chimio et 32 % ne dépassent pas les 5 ans », se rappelle la mère, Déborah. La famille tente de retrouver une vie « normale ».

« Aujourd'hui, Julia gèle le feu et pleure à la fois. Quand à moi, on dort un peu mieux, mais si on ne peut échanger notre quotidien ».

**« 20 % des enfants ne dépassent pas les 5 ans »**

Le petit Clément Bourcier, 7 ans à l'époque, a appris qu'il était atteint d'une leucémie LAL3 avec chromosome de Philadelphia en mai 2013. Peu de temps après, la chambre de son père a été transformée en chambre d'hôpital. Clément a été admis à l'hôpital Cléocheville de Tours quelques jours. Depuis, il ne va plus à l'école.

« Les médecins généralistes nous ont placés sous la coupe de son médecin, ce sont eux qui nous ont accompagnés », dit son père, Stéphane. « On ne peut pas être éternel ».

Amal Charrier et son mari